

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la  
pauvreté et du financement du développement**Deuxième session**

Bangkok, 6-8 novembre 2019

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

**Renforcement de la coopération régionale en vue  
de mobiliser des financements en faveur des pays ayant  
des besoins particuliers****Renforcement de la coopération régionale en vue de  
mobiliser des financements en faveur des pays ayant des  
besoins particuliers****Note du secrétariat***Résumé*

Dans le présent document, il est souligné que la coopération régionale peut aider les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique afin de mobiliser des fonds supplémentaires pour le développement durable. La coopération régionale est essentielle pour les pays ayant des besoins particuliers, car les investissements supplémentaires dont ils ont besoin pour réaliser les objectifs de développement durable d'ici à 2030 sont considérables, surtout si on les compare au volume des flux financiers actuels dans ces pays. Dans le cas des pays les moins avancés, où le coût de l'élimination de la pauvreté, de l'éducation et des soins de santé est élevé par rapport à d'autres secteurs d'investissement, les stratégies de financement pourraient être axées sur l'accroissement des ressources budgétaires. S'agissant des pays en développement sans littoral, où le coût de la mise en place d'infrastructures durables est déterminant, les stratégies de financement pourraient être centrées sur les moyens de mobiliser des fonds privés pour le développement durable.

Plusieurs initiatives sous-régionales de coopération fiscale aident les pays qui y participent à améliorer la qualité de l'administration fiscale afin d'élargir la base d'imposition et de réduire l'évasion fiscale. Toutefois, il n'y a toujours pas en Asie et dans le Pacifique de plateforme de coopération fiscale à l'échelle de la région, nécessaire pour faire face aux nouveaux problèmes fiscaux transfrontières, dus notamment à l'économie numérique et aux flux financiers illicites. En ce qui concerne la mobilisation de financements privés, certaines initiatives de coopération régionale évoquées dans le document sont particulièrement pertinentes pour les pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers, notamment celles qui visent à promouvoir le recours aux partenariats public-privé et au financement obligataire pour le développement des infrastructures ; à recourir aux obligations vertes pour le financement de l'action climatique ; à adopter des pratiques bancaires axées sur la durabilité ; à réduire le coût des transferts d'argent privés ; à élargir les connaissances sur les technologies financières, et à renforcer les capacités des responsables gouvernementaux dans divers domaines techniques grâce à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire.

\* ESCAP/CMPF/2019/L.1.

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) joue un rôle actif en partenariat avec divers États membres et partenaires de développement internationaux, s'agissant de favoriser la coopération régionale dans certains domaines du financement du développement.

Le Comité est invité à prier le secrétariat de renforcer le Réseau d'échanges Asie-Pacifique sur le financement des infrastructures au moyen de partenariats public-privé qui est coordonné par la CESAP.

Le Comité est également invité à donner des orientations concernant d'autres questions liées au financement du développement, notamment dans les domaines de la recherche sur les politiques et du renforcement des capacités que le secrétariat devrait traiter en priorité.

Le Comité est en outre invité à engager les membres à faire part de leurs vues sur les questions soulevées dans le document et à décrire, à titre d'exemple, les stratégies de financement qu'ils mettent en place afin d'appuyer la mise en œuvre du Programme 2030. Ces débats pourraient être d'une grande utilité pour les pays ayant des besoins particuliers.

## I. Introduction

1. Les pays ayant des besoins particuliers, qui regroupent les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, sont confrontés à divers obstacles structurels, tels que la petite taille de leur marché, l'éloignement des grands marchés et de faibles niveaux de diversification économique et de capacités de production. En plus d'être des entraves au développement économique, ces obstacles rendent leur accès au financement du développement plus difficile. Au niveau national, l'épargne privée est généralement faible dans les pays ayant des besoins particuliers, car le secteur bancaire et/ou les marchés de capitaux y sont encore peu développés ou inexistantes. Dans d'autres cas, les banques commerciales ont tendance à accumuler des liquidités en caisse, car il y a relativement peu d'investissements pouvant être financés en raison du profil de risque du secteur privé local. Au niveau international, l'accès au financement privé étranger est également limité, car pour ces pays, le coût du capital est généralement plus élevé en raison de la faiblesse des fondamentaux macroéconomiques et des risques de crédit importants.

2. Du fait des divers obstacles structurels auxquels font face les pays ayant des besoins particuliers, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement préconise un appui mondial et régional plus important pour le financement du développement de ces pays<sup>1</sup>. Il relève par ailleurs plusieurs aspects du financement du développement qui s'appliquent particulièrement à ces pays, comme le financement des infrastructures et le renforcement des capacités ; la coopération fiscale internationale pour réduire les flux financiers illicites ; le développement des marchés de capitaux intérieurs ; l'utilisation des assurances et des garanties d'investissement pour accroître les investissements privés dans les projets de développement ; la capacité des dispositifs de promotion des investissements ; l'accès aux crédits internationaux ; la capacité d'obtenir et de gérer des fonds pour faire face aux aléas climatiques et aux problèmes d'éducation et de santé ; la viabilité de la dette et les nouveaux instruments

<sup>1</sup> Le Programme d'action d'Addis-Abeba est un cadre de financement mondial adopté en 2015 qui vise à appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en faisant concorder tous les flux et politiques de financement avec les priorités économiques, sociales et environnementales. Voir l'annexe de la résolution 69/313 de l'Assemblée générale.

financiers à même de contribuer à faire face aux chocs économiques et aux catastrophes<sup>2</sup>.

3. Dans le même temps, l'Organisation des Nations Unies intensifie ses activités en faveur du financement du développement aux niveaux régional et national. En particulier, l'un des objectifs de la Stratégie du Secrétaire général pour le financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2018-2021) est de consolider les stratégies de financement et les investissements durables aux niveaux régional et national. La Stratégie pour le financement du Programme 2030 vise à traiter les questions de financement, notamment en renforçant l'action engagée par l'Organisation pour aider les régions et les pays à élaborer des stratégies de financement intégrées, à améliorer les systèmes fiscaux nationaux, à développer les marchés financiers nationaux et à créer un environnement propice à la création de projets pouvant attirer les investissements.

4. Le présent document examine comment la coopération régionale peut contribuer à mobiliser des fonds pour le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers<sup>3</sup>. L'accent mis sur la coopération régionale tient non seulement à l'importance qui lui est donnée, notamment dans le Programme d'action d'Addis-Abeba et dans la Stratégie pour le financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030, mais aussi au fait que les estimations et données disponibles montrent que ces pays ne seront peut-être pas en mesure d'apporter seuls les fonds nécessaires pour parvenir au développement durable. La section II du présent document donne un aperçu des investissements nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers, tandis que la section III examine les niveaux actuels des flux financiers dans ces pays. La section IV contient des exemples d'initiatives de coordination régionale en Asie et dans le Pacifique qui ont contribué à renforcer le financement du développement dans les pays ayant des besoins particuliers. La section V traite des questions sur lesquelles le Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement est appelé à se prononcer.

## **II. Investissements supplémentaires nécessaires pour réaliser les objectifs de développement durable dans les pays ayant des besoins particuliers**

5. Lors d'une étude récente menée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), le montant des investissements financiers supplémentaires nécessaires pour parvenir à un développement axé sur l'être humain et la planète en Asie et dans le Pacifique a été estimé<sup>4</sup>. Dans le cadre de cette étude, il a été tenu compte des investissements jugés nécessaires pour atteindre les objectifs suivants : éliminer l'extrême pauvreté et la malnutrition ; assurer à tous une éducation et des soins de santé de qualité ;

<sup>2</sup> On trouvera des exemples aux paragraphes 8, 14, 27, 44, 45, 46, 61, 76, 77, 93 et 102 de l'annexe de la résolution 69/313 de l'Assemblée générale.

<sup>3</sup> Dans ce document, le terme « mobiliser » est utilisé dans un sens large. Il désigne la façon dont la mobilisation des ressources – qu'il s'agisse de ressources budgétaires ou de financements privés – dans les pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers pourrait bénéficier des initiatives de coopération régionale existantes. Dans un sens plus restreint, il peut se référer à l'utilisation du financement du développement, comme les fonds des donateurs, pour mobiliser des fonds privés supplémentaires en faveur du développement durable, comme le financement mixte qui utilise des instruments tels que les garanties et les prêts syndiqués.

<sup>4</sup> *Economic and Social Survey for Asia and the Pacific 2019: Ambitions beyond Growth* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.19.II.F.6).

établir, entretenir et améliorer l'accès à des infrastructures physiques résilientes aux changements climatiques, notamment dans les domaines des transports, des technologies de l'information et de la communication, de l'eau et de l'assainissement ; accroître le rendement énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables ; et protéger la biodiversité et la nature. L'analyse montre que les pays en développement de la région Asie-Pacifique doivent dépenser en moyenne 1 500 milliards de dollars de plus par an, par rapport aux niveaux d'investissement actuels, pour réaliser les objectifs de développement durable d'ici à 2030. Ce montant équivaut à environ 5 % de leur produit intérieur brut (PIB) cumulé de 2018.

6. Selon les estimations, le montant des investissements supplémentaires nécessaires est beaucoup plus élevé pour les pays de la région Asie-Pacifique ayant des besoins particuliers. Ainsi, pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral de la région, ce montant s'élevait respectivement à 19 % et à 8 % du PIB. En raison du manque de données, ce montant estimatif n'est pas établi pour les petits États insulaires en développement, mais il devrait être élevé car ce groupe de pays est très vulnérable aux catastrophes naturelles, ce qui accroît le coût de la mise en place d'infrastructures résilientes aux changements climatiques. Étant donné les obstacles structurels et les difficultés de financement auxquels font face les pays ayant des besoins particuliers, il leur est très difficile de réaliser ces investissements à eux seuls. Il est donc essentiel de renforcer la coopération régionale en faveur du financement du développement.

7. S'agissant des pays ayant des besoins particuliers, si l'on examine de plus près les investissements supplémentaires nécessaires par domaine de développement, on constate que, selon les pays, les domaines qui nécessitent le plus d'investissements diffèrent. Dans le cas des pays les moins avancés, l'élimination de la pauvreté et de la faim est l'élément qui requiert le plus d'investissements (environ 40 % du coût total estimé), suivie par l'accès de tous à des soins de santé et l'éducation (30 %) et les infrastructures durables (25 %)<sup>5</sup>. En ce qui concerne les pays en développement sans littoral, près de la moitié du coût total estimé serait consacrée à la mise en place d'infrastructures durables, et 25 % à la lutte contre la pauvreté et la faim.

8. L'analyse indique dans quelle mesure les investissements nécessaires pourraient être apportés par des investisseurs privés, tels que des sociétés privées et des investisseurs institutionnels. Dans le cas des pays les moins avancés, étant donné qu'une grande partie des investissements nécessaires serait consacrée à l'accès aux soins de santé, à l'éducation et aux services sociaux de base, les investissements publics joueront un rôle crucial, car investir dans ces domaines n'est généralement pas considéré comme commercialement viable, d'où le besoin d'étoffer les ressources publiques à la disposition des pays les moins avancés de la région. En revanche, dans les pays en développement sans littoral, une grande partie du montant estimatif total est consacrée à la construction et à l'entretien d'infrastructures durables, qui

<sup>5</sup> Dans la méthodologie utilisée dans l'enquête intitulée *Economic and Social Survey for Asia and the Pacific 2019*, le montant des investissements nécessaires dans un secteur de développement donné est égal à la somme des dépenses courantes et des dépenses d'équipement dans ce secteur. Par exemple, le coût de l'éducation pour tous comprend à la fois les dépenses courantes, telles que la rémunération des enseignants, et les dépenses d'équipement, comme le coût de la construction de nouveaux bâtiments scolaires. Suivant une autre méthodologie où les dépenses d'équipement dans tous les domaines de développement sont considérées comme des dépenses d'infrastructure, comme le coût de la construction de nouveaux établissements scolaires, hôpitaux publics, routes, centrales électriques ou installations hydrauliques, le coût total des investissements infrastructurels sera beaucoup plus élevé. Voir chapitre 1 de la publication intitulée *Infrastructure Financing for Sustainable Development in Asia and the Pacific* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.19.II.F.11).

offrent davantage de possibilités de participation du secteur privé. Il faut donc redoubler d'efforts pour mobiliser des financements privés nationaux et internationaux en faveur du développement durable dans les pays en développement sans littoral.

### **III. Les flux de financement dans les pays ayant des besoins particuliers**

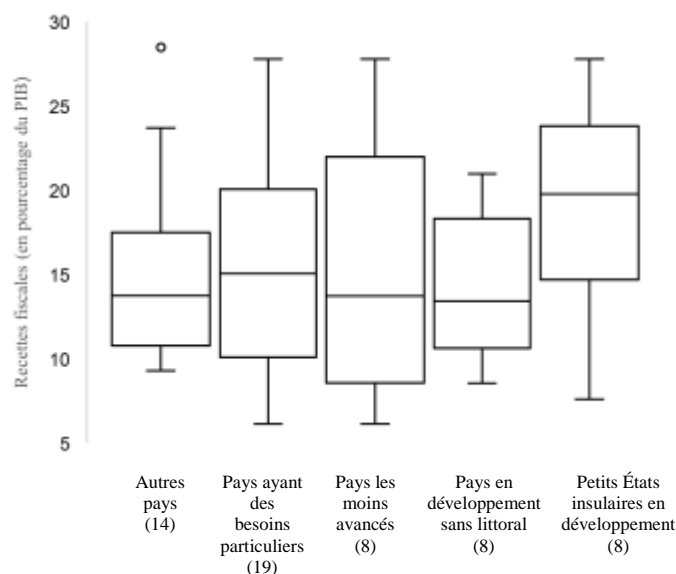
9. Étant donné que les investissements supplémentaires nécessaires pour réaliser les objectifs de développement durable dans les pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers sont considérables, il est important de faire le point sur les flux de financement dans ces pays. Les trois grands aspects de ces flux, à savoir les ressources publiques intérieures, y compris la dette et sa viabilité, les financements privés nationaux et internationaux et la coopération internationale pour le développement, sont examinés dans cette section.

10. Dans le domaine des ressources publiques intérieures, le recouvrement des recettes fiscales reste très faible dans plusieurs pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers. Si le ratio impôts/PIB moyen de ces pays est comparable à celui des autres pays en développement de la région (15,7 % contre 15,3 % respectivement pour la période 2015-2017), ces chiffres globaux masquent le fait que ce ratio diffère énormément entre les pays les moins avancés (figure I). En effet, dans des pays comme l'Afghanistan, le Bangladesh et le Myanmar, ce ratio était inférieur à 10 % du PIB. En outre, dans plusieurs pays de la région Asie-Pacifique ayant des besoins particuliers, le recouvrement des impôts semble encore loin d'être pleinement effectif, ce qui se traduit par un important manque à gagner fiscal. Dans une étude de la CESAP où l'on a estimé le potentiel fiscal au niveau des pays, sur la base de facteurs économiques fondamentaux tels que la valeur ajoutée agricole, le PIB par habitant et le degré d'ouverture commerciale, il est apparu que ces manques à gagner fiscaux représentaient environ 6 à 8 % du PIB en Afghanistan, au Bangladesh, au Bhoutan et aux Maldives<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> *Economic and Social Survey for Asia and the Pacific 2014: Regional Connectivity for Shared Prosperity* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.14.II.F.4).

Figure I  
**Ratio impôts/produit intérieur brut dans différents groupes de pays de l'Asie et du Pacifique**



Source : calculs effectués par la CESAP à partir des données provenant de la base de données des Indicateurs du développement mondial de la Banque mondiale. Disponible à l'adresse suivante : <http://datatopics.worldbank.org/world-development-indicators/> (site consulté le 1<sup>er</sup> août 2019).

Note : les limites supérieure et inférieure de la boîte à moustaches ci-dessus correspondent respectivement aux soixante-quinzième et vingt-cinquième centiles, et la ligne horizontale à l'intérieur de la boîte représente la médiane. La ligne verticale indique l'étendue, le point le plus haut et le point le plus bas correspondant respectivement aux valeurs maximales et aux valeurs minimales. Un point représente une valeur aberrante. Le nombre de pays pour lesquels des données sont disponibles dans chaque groupe est indiqué entre parenthèses.

11. Si le niveau de la dette publique reste généralement modéré, sa viabilité pourrait s'avérer problématique pour plusieurs pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers. Le niveau d'endettement de l'État dans ces pays était comparable à celui d'autres pays en développement de l'Asie et du Pacifique (respectivement 47,8 % et 46,3 % du PIB en 2016). D'après les estimations, le niveau de la dette publique devrait diminuer au cours des trois prochaines années dans 6 des 11 pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers pour lesquels des données sont disponibles<sup>7</sup>. Cela dit, on considère que plusieurs pays ayant des besoins particuliers présentent un risque plus élevé de surendettement, notamment l'Afghanistan, les Îles Marshall, Kiribati, les Maldives, la République démocratique populaire lao, le Samoa et Tuvalu<sup>8</sup>. Dans ces pays, le niveau de la dette publique pourrait devenir intenable dans un scénario de chocs macroéconomiques dommageables, tels que le ralentissement de la croissance de la production, la hausse des taux d'intérêt et la baisse des taux de change. L'analyse montre en outre que les passifs éventuels dus à des catastrophes naturelles pourraient accroître le risque

<sup>7</sup> Fonds monétaire international (FMI), « Fiscal monitor », IMF DataMapper. Disponible à l'adresse suivante : [www.imf.org/external/datamapper/datasets/FM](http://www.imf.org/external/datamapper/datasets/FM) (site consulté le 1<sup>er</sup> août 2019).

<sup>8</sup> Voir la liste des récentes consultations de l'Article IV sur le site Web du FMI. Disponible à l'adresse suivante : [www.imf.org/external/np/sec/aiv/index.aspx?listby=c](http://www.imf.org/external/np/sec/aiv/index.aspx?listby=c) (site consulté le 1<sup>er</sup> août 2019).

budgétaire dans des pays comme l’Afghanistan, le Bangladesh, le Cambodge, les Fidji, les Maldives, le Myanmar, le Népal et la Papouasie-Nouvelle-Guinée<sup>9</sup>.

12. Dans plusieurs pays de l’Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers, les ratios impôts/PIB faibles, les écarts fiscaux considérables et les risques budgétaires et d’endettement élevés mettent en évidence le besoin de renforcer les ressources budgétaires. Cela est particulièrement important pour les pays les moins avancés car, comme il a été souligné plus haut, une grande partie des investissements qui leur sont nécessaires pour réaliser les objectifs de développement durable serait destinée à l’élimination de la pauvreté et de la faim et à l’éducation et aux soins de santé. Les gouvernements de ces pays devront élargir leur marge de manœuvre budgétaire pour être en mesure d’assurer ces services sociaux essentiels.

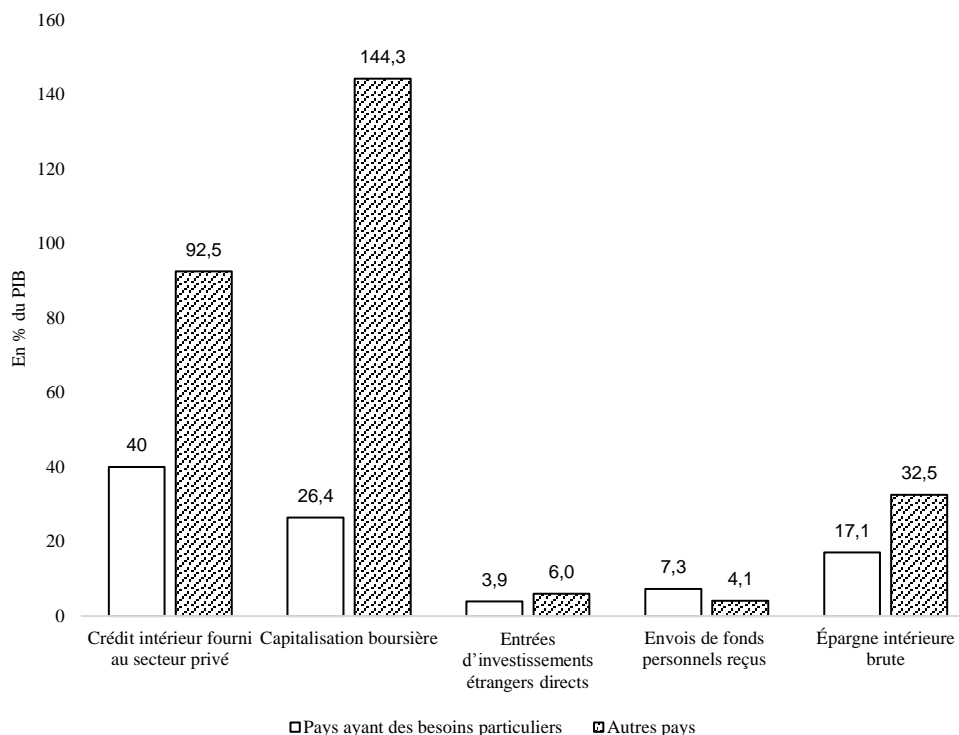
13. Dans le domaine des financements privés nationaux et internationaux, les données disponibles donnent à penser que les flux financiers dans les pays de l’Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers restent généralement faibles. En 2015, la valeur cumulée des actifs des banques commerciales, des institutions financières non bancaires, des fonds communs de placement, des compagnies d’assurance, des fonds de pension et des fonds souverains de 18 pays de l’Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers s’élevait à environ 516 milliards de dollars<sup>10</sup>. Ce montant était bien inférieur aux quelque 36 200 milliards de dollars enregistrés dans 18 autres pays en développement de la région. Pareillement, d’autres indicateurs révélateurs de l’ampleur de l’activité et des finances privées donnent également à penser que le secteur privé est de taille relativement petite dans les pays de l’Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers. Ainsi, alors que le volume moyen du crédit intérieur accordé au secteur privé dans les pays ayant des besoins particuliers représentait environ 40 % du PIB au cours de la période 2013-2015, il était plus du double (92,5 % du PIB) dans les autres pays en développement de la région (figure II). L’indicateur de la valeur de la capitalisation boursière par rapport au PIB révèle une différence encore plus grande entre ces deux groupes de pays.

---

<sup>9</sup> George Kopits, Benno Ferrarini, et Arief Ramayandi, « Exploring risk-adjusted fiscal sustainability : Analysis for Asian economies », Banque asiatique de développement, Economics Working Paper Series n° 483 (Manille, 2016).

<sup>10</sup> *Economic and Social Survey for Asia and the Pacific 2018: Mobilizing Finance for Sustained, Inclusive and Sustainable Economic Growth* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.18.II.F.16).

Figure II  
**Flux financiers privés dans les pays en développement de la région  
 Asie-Pacifique**



Source : calculs effectués par la CESAP à partir des données provenant de la base de données des Indicateurs du développement mondial de la Banque mondiale.

Note : alors que le crédit intérieur fourni au secteur privé (en % du PIB) et la capitalisation boursière (en % du PIB) sont mesurés en fonction de l'encours, les trois autres indicateurs sont mesurés en fonction des flux.

14. Les données disponibles sur les entrées annuelles nettes d'investissements directs étrangers montrent que les flux vers les pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers ont augmenté régulièrement au cours des dernières décennies et ne sont pas beaucoup plus faibles que ceux à destination d'autres pays en développement de la région ces dernières années (figure II). Toutefois, la mesure dans laquelle ces flux d'investissement contribuent au développement durable dans les pays ayant des besoins particuliers dépend également des secteurs et des zones géographiques (urbaines ou rurales, par exemple) vers lesquels ces flux sont acheminés. Dans nombre de pays de la région ayant des besoins particuliers, ces investissements directs étrangers restent concentrés dans les industries de base, les secteurs d'activité s'appuyant sur l'exploitation des ressources naturelles et des secteurs spécifiques comme le tourisme et la pêche.

15. Les envois de fonds privés constituent un autre volet important des flux financiers privés. La région Asie-Pacifique compte en effet le plus grand nombre de migrants internationaux. En 2017, 53 % des envois de fonds dans le monde ont eu lieu dans cette région et ont concerné environ 10 % de sa population totale<sup>11</sup>. En moyenne, les envois de fonds privés ont représenté environ 7,3 % du PIB des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers pendant la période 2015-2017 (figure II). Ventilés par groupe de

<sup>11</sup> Fonds international de développement agricole, « RemitSCOPE 2018 focused on Asia and the Pacific region », RemitSCOPE. Disponible à l'adresse suivante : [www.remittancesgateway.org/remitscope/regional-profiles/asia-and-the-pacific/#key-figures](http://www.remittancesgateway.org/remitscope/regional-profiles/asia-and-the-pacific/#key-figures), (site consulté le 24 juillet 2019).



pays, ils constituaient environ 10 % du PIB dans les pays en développement sans littoral, 8 % dans les petits États insulaires en développement et 6 % dans les pays les moins avancés. Dans des pays comme le Kirghizistan, le Népal, le Tadjikistan et les Tonga, ils représentaient plus d'un quart du PIB. Si ces envois de fonds peuvent contribuer à réduire la pauvreté et les inégalités de revenus et à améliorer la balance des paiements d'un pays, il importe que les pays qui dépendent des envois de fonds ne tombent pas dans un piège caractérisé par une période prolongée de faible croissance économique et une forte émigration<sup>12</sup>.

16. Dans l'ensemble, les données disponibles sur le financement privé donnent à penser que le développement des entreprises et du secteur financier demeure important dans les pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers. Tout en veillant à ce que la stabilité macroéconomique et des cadres réglementaires favorables soient en place pour permettre le développement du secteur des entreprises, les gouvernements devront étudier comment réorienter les financements privés existants de manière à les mettre au service du développement durable. Cela est particulièrement important pour les pays en développement sans littoral de la région Asie-Pacifique, dont une partie des besoins importants en infrastructures peut être cofinancée par des investisseurs privés.

17. Dans le domaine de la coopération internationale pour le développement, l'aide publique au développement (APD) suit une tendance à la baisse. En moyenne, l'APD bilatérale en faveur des pays de la région Asie-Pacifique ayant des besoins particuliers a été d'environ 10 milliards de dollars par an, et 5 milliards de plus proviennent de l'APD multilatérale. En 2017, l'APD annuelle nette dont ont bénéficié ces pays représentait environ 9,4 % du revenu national brut (RNB), ce qui correspond à une baisse régulière enregistrée depuis le niveau record de 14,7 % du RNB de 2011. Cette tendance à la baisse est préoccupante pour les pays de la région ayant des besoins particuliers, et notamment pour les pays les moins avancés, qui ont obtenu environ 80 % de l'ensemble des sommes allouées, principalement pour les affaires humanitaires et l'infrastructure sociale dans ces pays. L'APD a surtout bénéficié à l'Afghanistan, au Bangladesh, au Myanmar, au Népal et à la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

18. En moyenne, le cumul annuel des recettes fiscales, des investissements directs étrangers, des envois de fonds privés et de l'aide publique au développement, qui pourraient tous être utilisés pour promouvoir le développement durable, représente environ 36 % du PIB dans les pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers. L'importance des flux financiers actuels semble modeste au vu des estimations qui suggèrent que les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral devraient consacrer respectivement 19 % et 8 % de plus de leur PIB pour réaliser les objectifs de développement durable.

---

<sup>12</sup> Ralph Chami et al., « Is there a remittance trap? », *Finance and Development*, vol. 55, n° 3 (septembre 2018).

## IV. Mobilisation de financements en faveur des pays ayant des besoins particuliers dans le cadre de la coopération régionale

19. Étant donné que les flux financiers dans les pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers sont modérés par rapport à leurs besoins financiers, la coopération régionale pourrait jouer un rôle important dans la mobilisation de fonds supplémentaires pour le développement de ces pays. La présente section aborde les trois grands axes des flux de financement, à savoir les ressources publiques intérieures, les financements privés nationaux et internationaux et la coopération internationale pour le développement. Pour chacun de ces axes, des exemples d'initiatives de coopération régionale sont donnés pour montrer comment elles peuvent étayer des mesures politiques utiles dans les pays ayant des besoins particuliers.

### A. Ressources publiques intérieures

20. Les gouvernements pourraient envisager deux grands groupes de politiques visant à accroître les recettes fiscales : d'une part, le renforcement de l'administration fiscale, ce qui permettrait de réduire l'évasion et la fraude fiscales, et d'autre part, l'élargissement de la base d'imposition en rationalisant les exonérations fiscales existantes et en introduisant de nouveaux impôts. Il est possible de renforcer l'administration fiscale en adoptant une législation fiscale efficace, en utilisant davantage les technologies de l'information dans les opérations fiscales, en rationalisant les procédures et en adoptant un mécanisme de contrôle de la conformité fondé sur le risque. On estime que ces changements de politique pourraient générer des recettes importantes<sup>13</sup>. Ainsi, si le renforcement de l'administration fiscale dans des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers comme le Cambodge, le Myanmar et le Tadjikistan permettait d'atteindre le niveau observé dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les recettes fiscales pourraient augmenter de 5 à 8 % du PIB dans ces pays<sup>14</sup>.

21. Il est également possible d'augmenter les recettes fiscales en introduisant de nouveaux impôts, notamment si ces impôts ont des retombées positives directes sur les plans social ou environnemental comme, par exemple, la taxe sur le carbone, qui reste relativement peu appliquée en Asie et dans le Pacifique<sup>15</sup>. Selon les estimations, une taxe sur le carbone pourrait engendrer quelque 1,6 milliard de dollars de recettes fiscales supplémentaires par an dans 25 pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers<sup>16</sup>. Dans les pays à plus forte intensité d'émission de carbone, comme la Mongolie, l'Ouzbékistan et le Turkménistan, on estime que l'augmentation des recettes fiscales totales équivaut à 0,2 % du PIB.

<sup>13</sup> Voir *Economic and Social Survey for Asia and the Pacific 2018*.

<sup>14</sup> La qualité de l'administration fiscale se mesure au moyen d'un indice composite qui permet d'évaluer l'autonomie, l'efficacité et l'autorité des services fiscaux nationaux, à l'aide d'enquêtes sur ces services dans la région.

<sup>15</sup> La taxe sur les émissions de carbone est une taxe perçue sur les combustibles fossiles qui émettent du dioxyde de carbone lorsqu'ils sont brûlés, comme le charbon, le pétrole et le gaz naturel. Les principaux émetteurs de carbone sont souvent des centrales électriques et des raffineries de pétrole.

<sup>16</sup> L'analyse introduit un nouveau taux d'imposition sur les émissions de carbone suivant le taux médian appliqué pour les initiatives de tarification du carbone dans les pays en développement du monde entier. Cette estimation des recettes fiscales supplémentaires tient déjà compte d'une éventuelle baisse des bénéfices des entreprises et des recettes de la taxe sur le chiffre d'affaires après l'introduction d'une taxe sur les émissions de carbone.

22. Outre les problèmes habituels que posent la réduction de l'évasion fiscale et l'élargissement de la base d'imposition, les autorités fiscales de la région Asie-Pacifique font face à de nouvelles difficultés sur le plan fiscal du fait des nouveaux modèles d'entreprise et de l'évolution du paysage économique mondial. Par exemple, avec l'avènement de l'économie numérique, de nouvelles modalités fiscales s'imposent de manière à déterminer et à répartir la base d'imposition de manière appropriée, les modèles fiscaux les plus courants étant axés sur l'imposition des biens corporels et des revenus dans un territoire donné. Le resserrement des liens économiques au niveau mondial complique également la fiscalité transfrontière. On peut citer à titre d'exemples les flux financiers illicites et l'évasion fiscale généralisée perpétrée par les multinationales et les particuliers fortunés par-delà les frontières nationales. Il existe également des pratiques fiscales préjudiciables, comme la concurrence effrénée que se livrent les pays de la région pour offrir de généreux avantages fiscaux et ainsi attirer davantage d'investissements directs étrangers. Ces problèmes fiscaux transfrontières peuvent se régler en raffermissant la coopération fiscale régionale.

23. Certains mécanismes de coopération fiscale sont déjà en place dans la région Asie-Pacifique. Au niveau sous-régional, on relèvera le Groupe d'étude sur l'administration et la recherche fiscales en Asie qui se concentre principalement sur les pays en développement de l'Asie de l'Est, du Nord-Est et du Sud-Est, l'Association des administrateurs fiscaux des îles du Pacifique, le Forum de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur la fiscalité, ainsi que d'autres initiatives de l'Association sud-asiatique de coopération régionale. La région participe en outre à des initiatives de coopération fiscale à l'échelle mondiale, comme les travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale et ceux de l'OCDE dans le cadre du Projet sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices.

24. Malgré les diverses initiatives de coopération fiscale actuellement en place, la région Asie-Pacifique est la seule grande région en développement du monde qui ne dispose pas d'une plateforme régionale pour le dialogue politique, la recherche de consensus et l'assistance technique. Une telle plateforme régionale est importante car elle contribuerait à renforcer les synergies entre les initiatives sous-régionales de coopération fiscale et à accroître la représentation des pays ayant des besoins particuliers dans les initiatives régionales et mondiales de coopération fiscale<sup>17</sup>.

## **B. Financements privés nationaux et internationaux**

25. De nombreux aspects du financement du développement peuvent être examinés dans le cadre de la catégorie générale des financements privés nationaux et internationaux, mais le présent document traite de quatre domaines d'initiatives de coopération régionale considérés comme particulièrement pertinents pour les pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers : le financement des infrastructures ; le financement de l'action climatique ; le financement des microentreprises et petites et moyennes entreprises et les transferts de fonds privés. Comme indiqué ci-dessus, les investissements dans les infrastructures représentent une part importante de l'ensemble des investissements nécessaires pour réaliser les objectifs de développement durable dans les pays en développement sans littoral et dans les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique. Dans les petits États insulaires en développement du Pacifique, qui sont très vulnérables

<sup>17</sup> Pour plus de détails, voir document ESCAP/CMPF/2019/2 établi au titre du point 3 de l'ordre du jour relatif au renforcement de la coopération fiscale régionale en Asie et dans le Pacifique.

aux catastrophes naturelles, le financement de l'action climatique est particulièrement important. Par ailleurs, l'amélioration de l'accès des microentreprises et petites et moyennes entreprises au financement contribue non seulement à soutenir la croissance de l'emploi, en particulier l'emploi des travailleurs peu qualifiés des pays les moins avancés, mais aussi à favoriser le développement des secteurs commerciaux formels et à renforcer la capacité de production d'un pays. De plus, comme on l'a vu dans la section précédente, les envois de fonds privés constituent une source importante de revenus pour les ménages dans nombre de pays en développement sans littoral de la région Asie-Pacifique et de petits États insulaires en développement du Pacifique.

26. Les besoins et les lacunes en matière d'infrastructures sont considérables dans les pays de la région Asie-Pacifique ayant des besoins particuliers. Selon une estimation récente de la CESAP, les besoins infrastructurels de ces pays représentent près de 11 % du PIB par an, ce qui va bien au-delà de leurs dépenses d'infrastructure actuelles de 4 à 8 % du PIB<sup>18</sup>. Ces besoins s'expliquent par la nécessité de se doter de nouvelles infrastructures, le coût d'entretien des infrastructures existantes, le surcoût lié à la construction d'infrastructures résilientes aux risques climatiques et le coût de l'accès universel aux services d'infrastructure de base.

27. Pour combler les déficits considérables de financement des infrastructures, les pays de la région Asie-Pacifique ayant des besoins particuliers pourraient envisager une approche plus globale du financement des infrastructures, dans le cadre de laquelle ils devraient s'efforcer d'obtenir une participation accrue des investisseurs privés nationaux et internationaux ; d'améliorer la structure de gouvernance et la capacité des organismes publics compétents ; de rechercher des modalités de financement innovantes et d'intégrer les questions de durabilité dans les activités infrastructurelles. Il importe également de doter les organismes publics nationaux et infranationaux des moyens d'élaborer, de mettre en œuvre et de superviser un ensemble de projets d'infrastructure susceptibles d'obtenir un appui financier<sup>19</sup>. Le renforcement de la coopération régionale dans tous ces domaines peut contribuer à étayer l'action des pouvoirs publics des pays ayant des besoins particuliers.

28. Les partenariats public-privé constituent une modalité de financement prometteuse pour les projets d'infrastructure. Tout en reconnaissant leur rôle dans le financement des infrastructures, le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement souligne la nécessité de renforcer les capacités techniques des pays, y compris la négociation des projets et la prévision de crédits suffisants pour faire face aux passifs éventuels, de répartir les risques et les bénéfices équitablement, et de respecter les normes sociales et environnementales.

29. À cet égard, la CESAP, en collaboration avec le Gouvernement chinois, a créé le Réseau d'échanges Asie-Pacifique sur le financement des infrastructures au moyen de partenariats public-privé, dont l'objectif principal est de mobiliser des financements privés pour assurer des investissements dans

---

<sup>18</sup> *Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report 2017: Investing in Infrastructure for an Inclusive and Sustainable Future* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.17.II.F.9).

<sup>19</sup> Voir Nations Unies, *Secretary-General's Roadmap for Financing the 2030 Agenda for Sustainable Development (2019-2021)*. Disponible à l'adresse suivante : [https://www.un.org/sustainabledevelopment/wp-content/uploads/2019/07/EXEC.SUM\\_SG-Roadmap-Financing-SDGs-July-2019.pdf](https://www.un.org/sustainabledevelopment/wp-content/uploads/2019/07/EXEC.SUM_SG-Roadmap-Financing-SDGs-July-2019.pdf).

les infrastructures durables, en facilitant l'échange de connaissances et de données d'expérience entre experts sur les partenariats public-privé dans la région et en établissant un consensus sur les bonnes pratiques<sup>20</sup>. Les trois réunions tenues par le Réseau à ce jour ont permis, entre autres, de faire le point sur la situation et les lacunes de la région en matière de financement des infrastructures, de préconiser l'élaboration de lois et de règlements sur les infrastructures axées sur la durabilité et de proposer la création d'un portail Web contenant des informations nationales sur les cadres juridiques et réglementaires relatifs aux partenariats public-privé. La plupart des membres du Réseau sont des pays ayant des besoins particuliers comme l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, les Fidji, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Mongolie, le Myanmar, le Népal, la République démocratique populaire lao, le Samoa, le Tadjikistan, le Timor-Leste et Vanuatu.

30. Le financement obligatoire, par exemple, reste largement inexploité dans les pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers. Si les prêts bancaires sont la principale source de financement des infrastructures dans la région<sup>21</sup>, ils ne conviennent pas à tous les types et à toutes les phases des projets infrastructurels. Cela s'explique principalement par le fait que les banques détiennent généralement des passifs à court terme, tandis que les dettes liées aux projets d'infrastructure sont des actifs à long terme, ce qui est à l'origine d'un décalage entre les échéances. En outre, le financement des infrastructures par des banques internationales est souvent libellé dans une monnaie internationale, alors que les recettes générées par les projets d'infrastructure sont généralement libellées en monnaie locale, ce qui crée une asymétrie monétaire.

31. Dans ce contexte, la coopération régionale centrée sur le développement des marchés obligataires en monnaie locale a été assez active, en particulier dans les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est plus la Chine, le Japon et la République de Corée (ASEAN+3). Par exemple, l'Initiative pour les marchés obligataires asiatiques, lancée en 2003, vise à renforcer les cadres réglementaires et l'infrastructure nécessaire pour les marchés obligataires. Plusieurs mécanismes de coopération existent dans le cadre de cette initiative, dont le Mécanisme de garantie des crédits et des investissements, qui a été créé en 2010 pour offrir des garanties sur les obligations de sociétés (principalement en monnaie locale) émises par des entreprises des pays de l'ASEAN+3. À la fin de 2018, ce mécanisme avait émis 20 garanties de crédit d'une valeur de 1,41 milliard de dollars. On peut aussi citer l'exemple du Cadre de l'ASEAN+3 pour l'émission d'obligations multidevises, qui facilite les transactions intrarégionales à revenu fixe en favorisant les pratiques courantes du marché et les conditions normalisées pour l'émission d'obligations, telles que les normes de publication et les documents communs. Grâce à ce cadre, le Gouvernement lao a émis des obligations d'État (libellées en baht) sur le marché thaïlandais, destinées au financement d'investissements dans les infrastructures. Le Gouvernement cambodgien a également annoncé son intention de créer un marché obligataire en monnaie locale dans un avenir proche. Un cadre similaire pourrait être créé entre les pays ayant des besoins particuliers en dehors de l'Asie du Sud-Est d'une part,

<sup>20</sup> Tientip Subhanij et Daniel W. Lin, « Bridging the infrastructure financing gap in the Asia Pacific region », Inter Press Service News Agency, 15 janvier 2019.

<sup>21</sup> Les fonds levés au moyen d'obligations n'ont représenté que 10,8 % du financement total des infrastructures en Asie et dans le Pacifique pendant la période 2015-2018, ce qui est nettement moins que le financement par prêts bancaires (50,1 %) et le financement sur fonds propres (25,9 %). Voir IJGlobal, League tables – H1 2019. Disponible à l'adresse suivante : <https://ijglobal.com/articles/141372/ijglobal-league-tables> (site consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2019).

et les pays voisins dont les marchés des capitaux sont plus développés d'autre part.

32. En ce qui concerne le financement de l'action climatique, diverses mesures politiques s'imposent pour en augmenter le volume et en faciliter l'accès dans les pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers. L'un des principaux objectifs devrait être de réorienter davantage de flux financiers privés vers les activités d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci. Une telle réorientation des fonds présente un grand intérêt. Dans les pays en développement du monde entier, l'investissement privé ne représente que 40 % de l'investissement total engagé pour atténuer les changements climatiques, alors que ce chiffre est beaucoup plus élevé (90 %) dans les pays développés<sup>22</sup>. À cet égard, il est possible de mobiliser des fonds privés pour financer l'action climatique à l'aide de diverses mesures de politique générale. On peut citer à titre d'exemples le lancement d'une campagne de sensibilisation des institutions financières privées à l'importance du financement de la lutte contre le changement climatique et l'introduction de directives et de mesures visant à encourager le secteur privé à favoriser les investissements à long terme, à faible émission de carbone, économes en ressources et résilients au changement climatique. Dans le même temps, il est nécessaire de rechercher des sources de financement alternatives et innovantes aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé.

33. Certains pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers ont joué un rôle de pionnier dans l'émission d'obligations vertes. Dans le cadre de sa stratégie de transition vers une économie à faible émission de carbone et résiliente face aux changements climatiques, le Gouvernement fidjien a émis une obligation verte souveraine d'une valeur de 50 millions de dollars en 2017, ce qui en fait le premier pays en développement à émettre ce type d'obligation. Les projets susceptibles d'être retenus portent notamment sur les énergies renouvelables, l'utilisation rationnelle de l'énergie et de l'eau, la résilience face aux changements climatiques, les transports propres et résilients et la gestion des eaux usées. La CESAP a fourni au Bhoutan une assistance technique pour faciliter le projet d'émission d'une obligation verte souveraine en 2019. Le Bhoutan serait alors le premier des pays classés à la fois parmi les pays les moins avancés et parmi les pays en développement sans littoral à émettre ce type d'obligation. Avec l'appui de la CESAP, un comité a été créé pour examiner les émissions d'obligations d'État et chargé de travailler sur les principales questions de mise en œuvre, telles que le montant des fonds à mobiliser, les détenteurs potentiels d'obligations, le rendement des obligations et la période d'échéance.

34. En plus des obligations vertes, la CESAP a pris diverses initiatives pour renforcer les capacités des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers en matière de financement de l'action climatique. Ainsi, lors d'un récent atelier sur les instruments novateurs de financement de la lutte contre les changements climatiques, des représentants du Bangladesh, du Bhoutan, du Cambodge et du Népal ont traité des difficultés que pose l'élaboration d'instruments de financement destinés à stimuler les investissements à faible émission de carbone et résilients face aux changements climatiques ; établi un réseau régional de promoteurs de tels investissements et relevé d'autres besoins en matière de renforcement des capacités dans les pays ayant des besoins particuliers. En outre, en partenariat avec l'Association des institutions de financement du développement de l'Asie et du Pacifique et la Chambre de commerce internationale, la CESAP a réalisé une enquête pour évaluer dans

---

<sup>22</sup> *World Investment Report 2014: Investing in the SDGs – An Action Plan* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.14.II.D.1).

quelle mesure les institutions financières de la région prennent en compte les risques environnementaux et sociaux dans leurs activités, ainsi que leur intérêt pour un financement durable.

35. Le Gouvernement bangladais, la Banque asiatique de développement et la Chambre de commerce internationale du Bangladesh organiseront conjointement une conférence sur les moyens d'accroître le financement de l'action climatique à l'aide de nouveaux instruments de financement verts, tels que les obligations et les actions vertes et les systèmes bancaires respectueux de l'environnement. La CESAP réalisera également des études nationales sur le renforcement de la mobilisation de fonds pour l'action climatique, notamment par l'émission d'obligations vertes et bleues, dans les petits États insulaires en développement du Pacifique.

36. Les microentreprises et les petites et moyennes entreprises ont plus de difficultés à obtenir des fonds dans les pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers que dans les autres pays en développement de la région. L'ampleur du déficit de financement est un indicateur que l'on peut utiliser pour mesurer l'accès au financement. Ce déficit, défini comme la différence entre la demande potentielle de crédit et l'accès effectif au crédit, est fondé sur des données d'enquête. Pour les pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers, la valeur médiane de ce déficit de financement est estimée à 81 % de la demande potentielle de crédit, alors qu'elle est de 70 % pour les pays en développement de la région<sup>23,24</sup>. Pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral de la région, elle est légèrement plus élevée (83 %).

37. Selon les études de la CESAP sur l'accès au financement des microentreprises et petites et moyennes entreprises au Bangladesh, au Cambodge, au Népal et au Samoa, les pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers pourraient adopter au moins trois mesures pour améliorer l'accès au financement.

38. Premièrement, des activités pourraient être menées afin de créer des bases de données nationales plus systématiques et plus complètes sur l'accès au crédit des microentreprises et petites et moyennes entreprises. Par exemple, les autorités monétaires pourraient demander aux institutions financières formelles, comme les banques commerciales, les banques nationales de développement et les institutions de microfinancement, l'obligation de communiquer certaines informations sur les entreprises qui empruntent auprès d'elles. Outre le montant des prêts, elles pourraient indiquer si l'entreprise considérée est classée comme microentreprise, petite, moyenne ou grande entreprise, et si elle a une direction féminine. On peut ainsi non seulement inciter toutes les entités des secteurs public et privé à avoir une définition officielle uniforme des microentreprises et petites et moyennes entreprises, mais aussi améliorer la conception et l'évaluation des politiques publiques pertinentes grâce à un meilleur éventail de données disponibles.

39. Deuxièmement, on pourrait modifier certains des cadres juridiques et réglementaires en place pour mieux tenir compte des besoins et des contraintes des microentreprises et petites et moyennes entreprises. Par exemple, la création d'un registre des biens mobiliers, qui permettrait d'utiliser des biens

<sup>23</sup> Miriam Bruhn et al., « MSME finance gap: assessment of the shortfalls and opportunities in financing micro, small and medium enterprises in emerging markets », (Washington, Banque mondiale, 2017).

<sup>24</sup> CESAP, *Financing for development in Asia and the Pacific: Highlights in the Context of the Addis Ababa Action Agenda – 2019 Edition* (ST/ESCAP/2854).

autres que des biens immobiliers en garantie de prêts, aiderait les microentreprises et petites et moyennes entreprises à avoir davantage accès au financement. Pour l'utilisation de biens mobiliers, il faudrait modifier les cadres juridique et réglementaire, par exemple en adoptant une loi sur les opérations garanties qui devrait être harmonisée avec les autres lois pour en faciliter l'utilisation par les institutions financières et les microentreprises et petites et moyennes entreprises<sup>25</sup>.

40. Troisièmement, en ce qui concerne les problèmes liés à la demande, les microentreprises et petites et moyennes entreprises doivent être mieux à même d'élaborer des plans d'activité, d'établir des rapports financiers et de produire la documentation requise par les banques ou d'autres institutions financières lorsqu'elles demandent des prêts. À cet égard, les gouvernements pourraient proposer aux microentreprises et petites et moyennes entreprises des activités de formation aux connaissances de base dans des domaines tels que la planification des activités et la gestion financière. En outre, des activités de formation à l'utilisation des technologies financières, telles que les applications mobiles de comptabilité, sont de plus en plus pertinentes. De manière plus générale, on pourrait rationaliser davantage le cadre de réglementation des entreprises sur l'accès aux marchés, l'immatriculation des entreprises au registre du commerce et le processus d'octroi de licences.

41. Les principaux partenaires de développement multilatéraux et bilatéraux et les organisations de la société civile appuient activement l'amélioration de l'accès au financement des microentreprises et petites et moyennes entreprises des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers. Leurs initiatives vont de la fourniture d'une assistance technique aux gouvernements pour la conception et l'application des politiques pertinentes à la mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités à l'intention de ces entreprises au niveau local. Ainsi, le Comité de coordination sur les microentreprises et petites et moyennes entreprises de l'ASEAN a pris plusieurs mesures pour aider ces entreprises en Asie du Sud-Est à avoir davantage accès au financement.

42. La CESAP continuera d'aider les microentreprises et petites et moyennes entreprises des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers à bénéficier plus facilement de financements. Par exemple, en partenariat avec le Fonds d'équipement des Nations Unies, elle mènera de nouvelles études détaillées au niveau des pays sur l'accès de ces entreprises au financement et effectuera des travaux de recherche sur les technologies financières susceptibles d'élargir l'accès au financement pour les plus petites d'entre elles. En outre, elle s'associera à la Banque asiatique de développement et à l'Institut de la Banque asiatique de développement pour élaborer des produits de connaissance sur les microentreprises et petites et moyennes entreprises et leur accès au financement qui contribueront à une nouvelle publication sur le financement des petites et moyennes entreprises.

43. S'agissant des envois de fonds privés, les données disponibles montrent que les coûts de transaction restent élevés pour les expéditeurs de fonds dans le cas de virements transfrontières. Sur la période 2011-2017, dans les petits États insulaires en développement du Pacifique, ces coûts de transaction ont représenté 11,6 % de la valeur totale des transferts, contre 9 % dans les pays les moins avancés. Ces coûts dépassent la limite de 3 % prévue dans le Programme 2030.

<sup>25</sup> Dans plusieurs des pays ayant des besoins particuliers, les prêteurs sont légalement tenus d'aller devant les tribunaux pour pouvoir saisir les biens donnés en garantie en cas de défaut de paiement. Comme cette procédure est souvent lourde et coûteuse, elle ne favorise pas l'utilisation de biens mobiliers comme garantie pour les petits prêts.



44. Plusieurs initiatives de coopération régionale visent à réduire le coût des transferts transfrontières de fonds. En vue de résoudre le problème des marchés inefficaces ou non concurrentiels qui entraînent des coûts de transaction aussi élevés, plusieurs plateformes en ligne ont été créées afin de diffuser des informations comparables sur les frais imposés par les différents prestataires de services de transferts de fonds. SaverAsia, par exemple, fournit des données de ce type pour trois pays de l'Asie du Sud-Est ayant des besoins particuliers, avec le soutien de l'Organisation internationale du Travail et des Gouvernements australiens et canadiens. On peut encore citer l'exemple de SendMoneyPacific, qui affiche des données sur six petits États insulaires en développement du Pacifique, avec l'appui des Gouvernements australien et néo-zélandais.

45. Il existe d'autres initiatives de coopération régionale qui vont au-delà de la simple fourniture d'informations sur le coût des transactions lors des envois de fonds privés. Le Programme du Pacifique pour l'accès aux services financiers, par exemple, vise une utilisation accrue des transferts de fonds numériques et d'autres technologies financières afin d'éviter le coût élevé des opérations de cash à cash sur lesquelles les banques et les opérateurs traditionnels de transferts de fonds comptent habituellement. Le Programme des Nations Unies pour le développement a également lancé un projet pilote destiné à mettre en place un système fondé sur la technologie de la chaîne de blocs pour les envois de fonds au Tadjikistan en 2017. Parallèlement, d'autres initiatives visent à améliorer les connaissances financières des travailleurs migrants et des familles bénéficiaires des fonds, en particulier à propos des possibilités offertes par les différentes filières de transfert d'argent. Le programme d'apprentissage des rudiments de la gestion financière géré par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement s'adresse aux bénéficiaires de fonds dans des pays en développement sans littoral comme l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Kirghizistan et le Tadjikistan. Les Money Pacific Goals de 2020, appuyés et approuvés lors de la Réunion des ministres de l'économie du Forum des îles du Pacifique et d'une réunion des gouverneurs des banques centrales du Pacifique Sud, donnent la priorité aux campagnes d'éducation financière des enfants et des adultes.

### **C. Coopération internationale pour le développement**

46. Tant les donateurs que les pays bénéficiaires peuvent jouer un rôle clef dans le renforcement de l'aide publique au développement au profit des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers. Pour les donateurs, il importe que l'aide publique au développement reste une source importante de financement pour le développement des pays ayant des besoins particuliers, en particulier des pays les moins avancés. À cet égard, de nombreux pays développés doivent encore s'acquitter de l'engagement qu'ils ont pris d'assurer une aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés qui représente de 0,15 à 0,20 % de leur PIB. En ce qui concerne les pays bénéficiaires, les gouvernements devraient continuer de coordonner l'action des donateurs afin de rendre efficace l'aide reçue de l'étranger et d'accroître l'utilisation des nouvelles technologies pour transférer directement l'aide aux pauvres.

47. La coopération Sud-Sud s'est amplifiée dans la région Asie-Pacifique grâce à des décennies de développement économique dynamique et à une intégration et une coopération régionales et sous-régionales plus étroites. Par exemple, les grandes économies émergentes de la région ont joué un rôle déterminant dans la mise en place de nouveaux instruments internationaux pour faciliter le financement du développement, comme la Nouvelle Banque de développement et/ou la Banque asiatique d'investissement dans les

infrastructures. Certaines banques nationales de développement, en particulier dans les grandes économies comme la Chine, ont également financé des projets de développement à long terme dans d'autres pays de la région.

48. Diverses initiatives engagées dans le cadre de la coopération Sud-Sud vont au-delà des transferts monétaires et comportent un échange d'expériences et de technologies. Cela est particulièrement le cas des partenariats où les problèmes de développement et les contextes nationaux présentent des similitudes, rendant ainsi les échanges de connaissances plus efficaces. Par exemple, la Mongolie a créé le Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral afin de faciliter la recherche et le partage de connaissances entre ces pays. De même, un projet de développement communautaire durable a vu le jour en Thaïlande afin de mettre en commun les meilleures pratiques et expériences en matière de sécurité alimentaire, de changements climatiques et de santé publique, suivant la philosophie de l'autosuffisance économique appliquée dans le pays. En Inde, le projet « Women Barefoot Solar Engineers », qui a pour objectif d'autonomiser les femmes pauvres et analphabètes en Afrique et en Asie en les formant à la construction, à l'installation, à l'entretien et à la réparation d'installations solaires, a bénéficié d'un appui. Par ailleurs, l'Institut de coopération Sud-Sud et de développement a été établi en Chine en vue de dispenser des séances de formation fondée sur l'expérience réussie de la Chine et d'autres pays en développement en matière de développement.

49. La coopération Nord-Sud, Sud-Sud et la coopération triangulaire se développent en Asie et dans le Pacifique. En l'occurrence, les partenaires de développement du Nord ou les organismes multilatéraux fournissent des fonds et un appui technique, tandis que les pays donateurs du Sud communiquent leurs données d'expérience et leurs connaissances à d'autres pays du Sud eu égard à leur proximité géographique, culturelle et historique. Parmi les exemples récents de coopération triangulaire, on peut citer la coopération entre les Gouvernements japonais et thaïlandais en matière de prévention des catastrophes et de promotion du tourisme au Myanmar, et le projet trilatéral Australie-Chine-Papouasie-Nouvelle-Guinée dont le but est d'éliminer le paludisme en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

## **V. Questions sur lesquelles le Comité est appelé à se prononcer**

50. Les défis auxquels sont confrontés les pays de la région Asie-Pacifique ayant des besoins particuliers s'agissant de financer le développement durable sont nombreux et plus difficiles à relever pour ces pays que pour les autres pays en développement de la région. Ces pays ont besoin d'un appui dans ce domaine et dans d'autres s'y rapportant, notamment par le renforcement de la coopération régionale. Les mesures de politique générale et les initiatives de coopération régionale souhaitables relèvent de trois grands domaines touchant au financement, à savoir les ressources publiques intérieures, les financements privés nationaux et internationaux et la coopération internationale pour le développement. Il s'agit notamment de questions telles que les recettes fiscales, le financement des infrastructures, le financement de l'action climatique, le financement des microentreprises et petites et moyennes entreprises, les envois de fonds privés, l'aide publique au développement et la coopération Sud-Sud.

51. Le Comité est invité à examiner les diverses propositions formulées dans le présent document et à donner des orientations au secrétariat pour la poursuite des travaux dans certains domaines.

52. Dans le même ordre d'idées et reconnaissant l'importance du financement d'infrastructures durables et d'instruments de financement novateurs, le Comité pourrait demander au secrétariat de renforcer le Réseau d'échanges Asie-Pacifique sur le financement des infrastructures au moyen de partenariats public-privé, dont la coordination est assurée par la CESAP. Ce réseau est un bon exemple du type de coopération régionale que le secrétariat facilite déjà. Il facilite la mise en commun de connaissances et de compétences entre les pays ayant des besoins particuliers et renforce la transmission du savoir entre pairs concernant les diverses modalités de financement. Par exemple, il s'attache actuellement à promouvoir le recours aux partenariats public-privé pour le développement des infrastructures. À l'avenir, le Réseau pourrait également promouvoir d'autres modes de financement des infrastructures, comme le développement des marchés financiers, le financement mixte et l'utilisation d'instruments financiers novateurs comme les obligations vertes.

53. Le Comité souhaitera peut-être également donner des orientations sur des questions connexes de financement du développement, concernant notamment des thèmes de recherche sur les politiques et des aspects du renforcement des capacités auxquels le secrétariat devrait accorder la priorité, en tenant compte de la situation propre aux pays ayant des besoins particuliers. Il pourrait s'agir, par exemple, de la prise en considération de la durabilité dans les questions de financement du développement et de la réalisation d'études de cas par pays, compte tenu du contexte et des expériences politiques au niveau régional. Ce type d'activités pourrait aider à tirer de la recherche sur le financement du développement des supports de connaissances que pourraient utiliser les décideurs des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers et les équipes de pays des Nations Unies.